

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On nous écrit de Berlin, le 1<sup>er</sup> septembre :

Il circule aujourd'hui une foule de bruits et dires contradictoires sur le contenu de la pièce apportée par le comte de Benckendorff. Tous s'accordent cependant sur ce fait, que ce contenu n'est nullement satisfaisant. L'empereur Nicolas s'est prononcé, dit-on, très-énergiquement sur les propositions dans la lettre adressée particulièrement au Roi, et y a vu une menace de telle nature que son honneur militaire ne lui permet pas de les accepter. On dit qu'il règne un ton plus conciliant dans la note du comte de Nesselrode, et qu'on y approuve le point de vue de la Prusse, suivant lequel l'acceptation de ces propositions paraît désirable dans l'intérêt de la paix; mais qu'ensuite les quatre points sont paraphrasés dans le sens russe, de telle manière qu'on n'y reconnaît plus du tout les propositions primitives, et qu'en tout cas, aucun des autres États ne pourra être satisfait de la manière dont les entend la Russie.

On dit que des dissentiments se sont produits à Putbus, à l'occasion de la nouvelle communication russe, et on parle déjà de la retraite du président du conseil, M. de Manteuffel. Mais nous ne croyons pas que ce bruit soit fondé, ou, du moins, s'il y a des dissidences, elles sont pareilles à celles qui se sont produites assez souvent et qui ont été aplanies chaque fois au moment décisif. Il est vrai que le roi a appelé à Putbus M. de Bismarck-Schoenhausen, le représentant de la Prusse auprès de la Diète germanique, qui se trouvait dans sa famille en Poméranie, et dont on connaît les dispositions favorables à la Russie. Il doit arriver en toute hâte. — Havas.

Vienne, lundi 4 septembre.

« La note russe concernant les quatre propositions, apportée au prince Gortschakoff par le baron de Benckendorff, rejette décidément ces propositions. » — Havas.

Des lettres de Vienne, du 30 août, nous apprennent que M. le général Létang aura pour aide-de-camp, pendant son séjour au quartier-général du baron de Hess, un officier autrichien. On dit que le général Létang, outre sa mission militaire, est chargé par l'empereur Napoléon d'une mission politique.

## FEUILLETON

## LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

L'officier, à ce coup, ne put se maintenir dans les bornes de la stricte politesse. Se voyant forcé derrière les objections les plus plausibles, la persistance du gouverneur fit déborder l'amertume de ses pensées; il oublia Sylvain, et, la rougeur au front, il exhala son indignation en ces termes :

— Vous vous trompez, Monsieur, et vous me connaissez mal si vous croyez que je puis faire un jeu des choses du cœur. Les serments d'amour, tout comme les autres, ne se violent qu'en commettant un parjure... Je ne suis pas de ceux qui, sans souci ni remords, enlèvent la vertu des femmes et la réputation des familles... Adressez-vous à d'autres pour cela... Je ne sais pas, moi, abuser de la crédulité naïve d'une jeune fille, et puis la laisser là pour quelque imbécille qui l'accepte les yeux fermés et les bras ouverts. Non, Monsieur, les Rocquevert ne sont pas coutumiers de telles infamies. La femme qui se livre à eux devient leur femme; s'ils la séduisent, ce n'est pas en vue du déshonneur, c'est en vue du mariage.

Vous devez vous faire une idée de la stupefaction et du terrible désappointement du gouverneur, sous le feu jusque-là comprimé de cette brutale apostrophe. Il était

Un officier supérieur anglais se rendra au quartier-général du baron de Hess et y arrivera probablement en même temps que le général Létang. — Havas.

Le *Moniteur Wurtembergeois* résume ainsi la réponse du Czar : « La Russie rejette les quatre points, prend une position défensive, attend des propositions de paix équitables et repoussera, par la force, toute agression, de quelque côté qu'elle vienne. »

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on a reçu des nouvelles de Bucharest 24, et de Roustchouk 25, qui expliquent en quelque sorte les positions prises par les troupes turques sur la ligne de la Zalomnitza. D'après une convention entre le maréchal Omer-Pacha et le feldzeugmeister Hess, conclue en conséquence des instructions que les deux commandants en chef avaient reçues de leurs gouvernements, les troupes autrichiennes mettront des garnisons dans les 18 villes ou villages importants de la petite et la grande Valachie, mais tous les gués du Danube, toutes les têtes de pont sur la rive valaque et tous les points fortifiés de Kalafat à Galatz et Ibraïla recevront des garnisons turques. On sait que le Sereth tombe entre ces deux dernières forteresses dans le Danube. En vertu de la convention entre les deux commandants en chef, Omer-Pacha passera avec 60.000 hommes, 24.000 cavaliers et 120 canons la Zalomnitza et s'avancera jusqu'à la rivière de Buséo, où il établira son quartier-général. Après que les Russes auront évacué Galatz et Ibraïla, les Turcs continueront leur marche en avant sur les deux rives du bas Sereth et prendront position dans ce rayon. — Havas.

On écrit des bords du Danube, le 31 août, que la nouvelle, arrivée de Varna, qu'une partie de l'expédition avait pris la mer se confirme. On a des lettres d'Odessa, du 22. Plusieurs bâtiments des flottes alliées étaient arrivés en vue du port, le 20. La garnison a pris l'alarme, et les habitants, qui se rappellent la portée des canons anglo-français, ont été consternés. Cependant les bâtiments se sont éloignés dans la direction de l'est, et des placards officiels ont fait savoir aux habitants d'Odessa que l'ennemi s'était retiré, *parce qu'il avait conscience de la supériorité des forces russes.* — Havas.

comme anéanti. D'un air effaré, il cherchait à conjurer un orage qui venait si inopinément fondre sur lui.

Voir en un clin-d'œil tout son espoir déçu, toutes ses pénibles manœuvres aboutir à néant. Quel désarroi ! Un mouton, passant à vue d'œil à l'état de tigre, n'eût pas plus surpris le baron, que ce réveil imprévu de l'officier. Il le considérait tout ébahi. Le vieillard ne revenait pas d'un si funeste dénouement. Ce laborieux édifice, qu'il avait eu tant de peine à élever, il le voyait s'écrouler de fond en comble, en posant la clé de voûte qui devait le consolider et le finir; n'était-ce pas bien désolant ?

Le père de Sylvain ne comprit rien à la fulminante allusion que Rocquevert, avait lancée contre Gaspard de Lavedan, son prétendu rival. Le digne homme était absorbé par ces vigoureuses paroles dont il ne devinait ni la portée ni le sens. Tout ce qu'il en ressortait pour lui, c'était une humiliation dans la personne de sa fille, dédaignée par l'officier. Il se fit alors un étrange bouleversement d'idée dans sa tête perdue. Les mots de séduction et de déshonneur tintaient encore à ses oreilles, il s'en saisit pour les appliquer à Rocquevert, et, dans un accès de furieuse désolation, levant au ciel ses deux bras tremblants :

— Oh ! Monsieur, s'écria-t-il, qui s'y serait attendu... voilà bien les mœurs d'à-présent ! Quelle honte ! vous avez consommé notre déshonneur... O perversité de la plus infâme corruption !

Marseille, 5 septembre.

« Le *Sinai* apporte des nouvelles de Constantinople, jusqu'au 25 août.

» L'artillerie de siège française était arrivée. Tous les navires de guerre turcs, qui se trouvaient sur les côtes d'Asie, ont été mis en réquisition pour Varna. Tous les préparatifs d'assainissement ont été faits à bord de l'escadre qui devait quitter, la première, Varna. Le duc de Cambridge était à Ventspöck, toujours souffrant de la fièvre.

» Les Russes ont capturé un bâtiment valaque et l'ont emmené à Sébastopol. Ils ont renvoyé à Constantinople les capitaines de trois navires turcs, de commerce, incendiés près d'Héraclée.

» Le général Guyon remplace dans le commandement de l'armée d'Asie, Mustapha Pacha, tombé en disgrâce.

» Saïd-Pacha, le vice-roi d'Égypte, est magnifiquement fêté à Constantinople. — Havas.

La *Gazette de Leipzig* publie la lettre suivante :

« Abo, 31 août.

» Je vous écris ces lignes au milieu d'une grande émotion et du bruit du canon. Quatre bâtiments de guerre alliés ont jeté l'ancre près d'Ersila, à une lieue d'ici, et bombardent les batteries et chaloupes canonnières.

» On craint pour demain un débarquement à Nadendal. Il est vrai que nous avons des troupes, mais Dieu sait si elles seront suffisantes. Toute la ville est alarmée et beaucoup de monde s'enfuit emportant de son bien autant qu'il est possible. »

## INTÉRIEUR.

L'Empereur a adressé à l'armée de Boulogne l'ordre du jour suivant :

Soldats !

En venant prendre le commandement de cette armée du Nord, dont une division s'est récemment illustrée dans la Baltique, je dois déjà vous adresser des éloges, car depuis deux mois, vous supportez gaiement les fatigues et les privations inséparables d'une pareille agglomération de troupes.

La formation des camps est le meilleur apprentissage de la guerre, parce qu'elle en est l'image fidèle; mais elle ne profiterait pas à tous si l'on ne

Après cette sorte d'imprécation, le gouverneur, enfonçant son chapeau sur son front rembruni, raidit un point vengeur qu'il appuya sur la garde de son épée, et sortit fièrement de cette chambre.

Rocquevert n'avait pas eu le temps de prendre son parti, ni de se remettre de ce coup d'état et de ce départ, lorsqu'un incident nouveau vint encore compliquer sa situation déjà si difficile.

La porte s'ouvrit toute grande, et Sylvain, qui sans doute s'était tenue à l'écart pour livrer passage à son père, se pré-enta dans l'appartement; mais cette fois palpitante, toute en larmes, les cheveux en désordre, la démarche et la voix mal assurées.

A cette vue, Rocquevert fit amas de résolution et de courage, il sentit que le choc serait des plus rudes.

— J'ai tout entendu ! s'écria la pauvre fille d'une voix déchirante. Par pitié, ajouta-t-elle en joignant les mains, si vous m'arrachez votre amour, arrachez-moi aussi l'existence. Pensez-vous que je puisse survivre un seul instant à votre trahison !

Le lieutenant la regardait en pitié. Ces supplications, cette humble posture l'eussent peut-être attendri, si ce dernier mot de trahison n'eût réveillé ses souvenirs et son énergie qui l'abandonnaient. Il répondit d'un ton qu'il voulait rendre sévère :

— Moi, traître, Mademoiselle ! osez-vous bien m'accuser de ce crime, vous !...

mettait à la portée de chacun la raison des mouvements à exécuter.

Une armée nombreuse est obligée de se diviser pour vivre, afin de ne pas épuiser les ressources d'un pays, et néanmoins elle doit pouvoir se réunir promptement sur un champ de bataille. Là est une des premières difficultés d'un grand rassemblement. « Toute armée, disait l'Empereur, dont les différentes parties ne peuvent se réunir en vingt-quatre heures sur un point donné est une armée mal placée. » La nôtre occupe un triangle dont Saint-Omer est le sommet et dont la base s'étend d'Ambleteuse à Montreuil. Ce triangle a huit lieues de base sur douze de hauteur, toutes les troupes peuvent se concentrer en vingt-quatre heures sur un point quelconque du triangle. Ces mouvements s'opéreront avec facilité si le soldat est habitué à la marche, — s'il porte aisément ses vivres et ses munitions, — si chaque chef de corps maintient en route la discipline la plus sévère, — si les diverses colonnes qui se dirigent par des routes différentes ont bien reconnu le terrain et ne cessent jamais d'être en communication entr'elles, — enfin, si aucune arme ne gêne la marche de l'autre, malgré l'immense embarras d'un grand nombre de chevaux et de voitures. Les troupes une fois arrivées au lieu indiqué, il faut s'éclairer, se garder militairement et bivouaquer.

Voilà ce que vous allez être appelés à mettre en pratique. Sans donc parler des combats et des manœuvres de tactique, vous voyez comme tout s'enchaîne dans l'art de la guerre, et combien le plus simple détail doit contribuer au succès général.

Soldats ! les chefs expérimentés que j'ai placés à votre tête et le dévouement qui vous anime me rendront facile le commandement de l'armée du Nord, vous serez dignes de ma confiance, et, si les circonstances l'exigeaient, vous serez prêts à répondre à l'appel de la patrie.

Boulogne, le 2 septembre 1854.

NAPOLÉON.

Le *Moniteur* confirme le refus absolu de la Russie d'accepter les dernières propositions de Vienne.

Le *Moniteur* rend compte de la visite du Roi des Belges à l'Empereur, ainsi que de son retour en Belgique. Il publie en outre, un ordre du jour à l'armée du Nord, dont les enseignements militaires ont été vivement appréciés par les officiers et les soldats. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Bayonne, 4 septembre 1854.

« On annonce que le général Dulce retournerait à Madrid sur sa demande.

« Le choléra sévit toujours à Barcelone, où il est à craindre que dans les circonstances actuelles les élections ne présentent beaucoup de difficultés. »

« Madrid, le 3 septembre.

« Des nouvelles fâcheuses ont été répandues sur la santé de la Reine Christine. Cette princesse serait, dit-on, atteinte d'une exaltation cérébrale qui donne de vives inquiétudes. » — Havas.

— Oui, moi ! répliqua la jeune fille avec une assurance de très-courte durée, car aussitôt après, tombant à genoux : — N'en ai-je pas le droit, continua-t-elle, moi qui vous ai tant aimé, moi qui vous aime encore ?

— Je ne vous crois pas, répond Rocquevert, qui détournant la vue afin de garantir son cœur et ses yeux de l'émotion d'un tel spectacle. Vous m'avez indignement trompé ; j'en ai les preuves. Et d'ailleurs, s'il en était autrement, dites-moi, est-ce que votre père, qui m'a d'abord chassé... Oui, chassé, répéta-t-il avec une fermeté que lui donnait le souvenir de l'insulte. Pourquoi votre père met-il tant d'empressement à m'accueillir aujourd'hui ? Pourquoi tout-à-l'heure votre main m'a-t-elle été offerte par la même personne qui me la si outrageusement refusée il y a deux mois, alors que ma posture à l'armée était meilleure qu'aujourd'hui ? Répondez-moi !

Cet argument était écrasant pour Sylvanire. Ces contradictions étaient flagrantes et trop significatives, hélas ! mais comment les expliquer ? c'était au-dessus de son pouvoir. Aussi se confessa-t-elle vaincue sur ce point.

— J'avoue, dit-elle, avec des sanglots dans la voix, j'avoue, Rocquevert, que les événements semblent m'accuser. J'ignore pourquoi la conduite de mon père a si brusquement changé à votre égard ; mais, ce qui n'a pas changé, c'est mon cœur, c'est mon amour pour vous, et sa fidélité que je vous garde.

Le lieutenant, debout, tournait ses regards vers cette

Russie. — Nous empruntons aux journaux anglais la dépêche suivante.

Saint-Petersbourg, 26 août.

« Deux terribles incendies ont eu lieu en ville, un près des casernes d'Ismail Offsky, où plus de 80 maisons (une version dit 200) et des objets d'une valeur de près de 500,000 roubles d'argent, ont été détruits ; une partie était assurée. L'autre a éclaté dans l'île de Goutoueff ; les dégâts ont été moins considérables. — Havas.

#### REVUE DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1854.

Une longue discussion s'est établie au sein du Conseil général au sujet des bâtiments de Saint-Nicolas, qui, n'ayant aucune destination et se détériorant chaque jour, doivent nécessairement être aliénés. M. le Préfet, après l'estimation de M. l'Architecte du département, avait proposé de fixer un minimum de prix de vente de 60,000 fr., plus diverses charges, telles que celles de conserver la façade principale et de fournir l'établissement d'un dépôt de poudre de la régie, etc. Le moment de l'aliénation paraissait d'autant plus favorable que d'honorables industriels d'Angers avaient manifesté le désir d'acquiescer ces bâtiments pour y établir une importante industrie.

Une commission du Conseil général a visité l'édifice et a conclu à ce que le prix minimum de vente fût fixé à 100,000 francs, cette proposition a été adoptée par le Conseil.

Avant ces débats, le Conseil avait voté les crédits suivants :

Gratifications pour belles actions . . . . .	300 fr.
Etablissement thermal de Martigné-Briand . . . . .	500
Société de viticulture de Saumur . . . . .	500
Cours d'arboriculture de M. Audusson . . . . .	300

La Commission du Conseil qui a visité les archives du département, constate que M. Port continue avec zèle et intelligence les travaux commencés par son prédécesseur ; aussi le Conseil remercie l'archiviste de ses soins.

Il vote ensuite, sans discussion, les crédits qui suivent :

Traitement de l'archiviste, 2,400 francs, et d'un employé auxiliaire à raison de 1,000 fr.	3,400 f. »
Frais de chauffage et de bureau, achat de cartons (y compris 300 francs pour achat extraordinaire de portefeuilles et cartons).	598 »
Travaux d'entretien à la sous-préfecture de Saumur.	10 »
Loyer de la caserne de gendarmerie de Montreuil-Bellay.	400 »
Solde de la dépense des prisons départementales.	5,700 81
Entretien du mobilier du tribunal civil d'Angers.	55 »
Solde de la dépense des enfants trouvés.	9,344 79
Solde des aliénés indigents.	10,469 70
Frais de transport de condamnés, vagabonds, etc.	36 68

femme ; il se sentait entraîné, sa main s'irritait de n'être pas tendue à Sylvanire pour la relever ; sa bouche frémissait de ne pouvoir prononcer un mot de pardon que la volonté de l'officier retenait captif au fond de son âme. Pauvre jeune homme, il souffrait encore plus qu'elle. Son cœur lui disait : « Essuie ces larmes, console ce désespoir sous un rayon de joie ; dissipe cette profonde désolation... » L'honneur, au contraire, disait : « Sois dur ; reste inflexible. Puisse le sentiment, mais que la raison triomphe ! »

Le débat était entre ces deux suprêmes puissances. Après une assez longue lutte, le cœur parla si haut que Rocquevert, à moitié vaincu, s'avantait chancelant vers cette femme qui le subjuguait. Dans un beau mouvement de passion, il était prêt à fermer les yeux pour s'aveugler sur le crime de Sylvanire. Il allait mêler ses larmes à celles de la jeune fille, et faire cesser ces plaintes qui le tourmentaient au fond de l'âme.

Tout-à-coup le pas d'un cheval se fit entendre. A ce bruit, Rocquevert se retourna, et de sa place il put voir par la fenêtre son propre cheval qu'un laquais, suivant l'ordre qu'il avait reçu, amenait au château en sifflant d'un air d'insouciance. Ce spectacle bien vulgaire ramena l'officier au sentiment de la réalité et lui rendit tout son sang-froid. Il mesura l'espace immense que dans sa chute il allait franchir. Était-ce la peine d'avoir résisté vis-à-vis du père pour succomber en présence de sa fille ? Pour

Remboursement aux communes de Cholet et de Beaupreau, de secours de route avancés à des voyageurs indigents. . . . .

7	18
Solde de frais de confection des tables décennales de l'état civil. . . . .	2,368 74
Frais d'entretien au Bon-Pasteur d'Angers, d'une jeune détenue par voie de correction parternelle. . . . .	15 60

Divers crédits pour dépenses provenant des exercices de 1852 et antérieurs et s'élevant à. . . . .	1,640 95
--	----------

Diverses dettes départementales de 1853 et exercices antérieurs . . . . .	3,219 80
---	----------

Indemnité aux employés de préfecture, pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général, et relativement au budget départemental. . . . .	400 »
--	-------

Secours à des desservants âgés et infirmes, et subvention pour entretien et amélioration de la Psalette d'Angers . . . . .	4,500 »
--	---------

A la dame Réal, veuve d'un ancien chef de bureau, 200 fr. ; à la v <sup>e</sup> du sieur Ménage, ancien garçon de bureau, 80 francs . . . . .	280 »
---	-------

Rente due à l'hospice d'Angers pour le terrain sur lequel est le dépôt d'éta- lons . . . . .	1,476 22
--	----------

Rente due à l'hospice d'Angers pour le terrain sur lequel est le tribunal civil de Saumur . . . . .	800 »
---	-------

Le Conseil prend connaissance de la situation de la caisse des retraites des employés de la préfecture, règle la retraite de M. Parement et celle de M. Mangeon.

Il approuve les comptes des fonds de non valeur en matière de contributions directes. Enfin, il vote un crédit de 80,000 fr. pour concourir à la construction d'un dépôt de remonte que la ville d'Angers va entreprendre. Une première partie de 20,000 fr. de cette subvention sera portée au budget de 1855, et le reste sera imputé par annuités égales sur les deux années suivantes.

La question des routes départementales a été l'objet d'un sérieux examen. Elle est, en effet, très-grave, et nous y reviendrons. Pour parvenir à satisfaire les exigences de l'entretien des routes départementales, le Conseil a dû prélever des ressources sur des fonds extraordinaires votés antérieurement pour d'autres travaux ; c'est ainsi qu'on a pu réaliser une somme de 297,417 fr. applicable à l'entretien de ces routes, au taux de 38 centimes par mètre. Le Conseil espère que la modification projetée de la loi qui règle la confection des budgets départementaux, lui permettra dorénavant d'entretenir ses routes sans recourir à des détournements de crédits.

L'embarras financier s'est manifesté encore pour les travaux neufs des routes départementales, et le Conseil s'est vu obligé, pour ne pas interrompre plusieurs de ces travaux, d'imputer sur la vente de Saint-Nicolas une somme de 40,000 fr. qui sera consacrée aux constructions en cours d'exécution. La répartition des fonds ainsi créés est faite comme il suit :

finir si lâchement, à quoi bon faire parade de tant d'intrepidité dans le début ? Sylvanire était-elle moins coupable ou lui-même était-il plus sourd à la vertu ?

De telles considérations le déterminèrent à la fin. Ses pas, qui se dirigeaient vers la jeune fille, s'arrêtèrent tout-à-coup dans le chemin de l'indulgence et de l'oubli... Il s'éloigna même, mais ce fut à reculons, tant il lui était difficile de perdre de vue l'objet de son malheureux amour.

Enfin, poussé par un énergique effort, il s'arracha à ces invincibles liens et tourna le dos. Sylvanire jeta un cri. Cet appel retint l'officier sur le seuil, et ce fut là un instant d'indécision terrible. Par malheur il ne regardait pas Sylvanire, et le cruel, fermant les yeux et les oreilles aux angoisses de sa victime, prit la fuite tout éperdu.

Rocquevert s'empara de sa monture avant qu'elle fût arrivée au pont-levis du château. Il prit la bride des mains du laquais en lui jetant une pièce d'or. Puis d'un bond il fut en selle, et il s'éloigna de toute la vitesse de son cheval.

(La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 100 25.  
5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 75 45.

#### BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 100 25.  
5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 75 50.

Route n° 3. Traverse de Segré.	10,651 f. 77 c.	
— n° 4. De la Pyramide aux Ponts-de-Cé . . . . .	35,742	58
— n° 8. De Laval à Nantes.	10,616	12
— n° 12. Traverse de Martigné. . . . .	807	12
— n° 13. Traverse de Saint-Florent . . . . .	1,149	03
— n° 14. Traverse de Denée. Entre Denée et Rochefort. . . . .	3,923	47
— n° 18. Traverse du Lion-d'Angers. . . . .	7,694	86
— n° 23. Lacune de Vritz. . . . .	5,415	62
— n° 24. D'Allença à Gon-nord . . . . .	667	31
Traitement des conducteurs. . . . .	7,708	99
Indemnité aux ingénieurs . . . . .	1,800	»
	843	76

Total . . . . . 87,020 62

Les travaux de la deuxième catégorie ont été prévus par la répartition suivante :

Route n° 14. De St-Hilaire-St-Florent à la Mimerolle. . . . .	2,761	67
— — De la Mimerolle aux Tuffeaux. . . . .	26,065	67
— — Entre le Plessis et Coutures. . . . .	9,000	»
— — Entre le Mesnil et Saint-Florent-le-Vieil. . . . .	5,924	23
— — Entre Liré et Drain. . . . .	1,265	31
— — Entre Drain et Champtoceaux. . . . .	32,293	64
Indemnité aux ingénieurs . . . . .	773	10
Total . . . . .	78,083	32

Dans les diverses décisions qu'il a prises à l'égard des demandes qui lui étaient adressées pour nouveaux classements ou pour changements, le Conseil a fermement maintenu les principes qu'il avait adoptés dans ses précédentes sessions.

La question d'entretien se reproduit encore pour les chemins vicinaux de grande communication ; aussi le Conseil prie M. le Préfet d'étudier et de proposer l'année prochaine une combinaison financière qui permette le prompt achèvement de ces chemins et qui offre aux communes les moyens de consacrer leurs ressources à la confection des chemins d'intérêt commun.

Le Conseil vote d'ailleurs les crédits ordinaires pour la grande vicinalité.

Il classe le prolongement du chemin n° 48 de St-Laurent-des-Mortiers jusqu'à Miré, afin de faciliter un arrangement avec le département de la Mayenne pour l'achèvement de ce chemin sur ce département.

Il vote enfin comme suite le budget de l'instruction primaire.

Dépenses ordinaires de l'école normale primaire . . . . .	15,025 f. 95 c.
Menues dépenses et frais d'impression de la commission d'examen et des réunions trimestrielles des délégués cantonnaux et de la caisse d'épargne . . . . .	400 »
Complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales. . . . .	39,000 »
Subvention pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles . . . . .	1,150 »
Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparations des maisons d'écoles. . . . .	8,131 02
Travaux aux bâtiments de l'école normale . . . . .	219 45
Achat de mobilier pour l'école normale. . . . .	66 60
Achat de livres et instruments. . . . .	110 »
Secours à des instituteurs en exercice, à d'anciens instituteurs ou veuves d'instituteurs . . . . .	2,000 »
Allocation pour les cours normaux . . . . .	1,000 »
Subvention pour l'établissement et l'entretien des écoles de filles : secours aux anciennes institutrices. . . . .	1,500 »
Subvention pour l'établissement des salles d'asile. . . . .	2,000 »
Allocation pour augmenter les ressources des agents de l'instruction primaire . . . . .	1,200 »
Frais généraux des impressions. . . . .	400 »
Secours aux élèves-maitres pour trousseaux. . . . .	300 »
Dépenses non acquittées des exercices antérieurs. . . . .	2,893 81
Louis Tavernier.	

## CHRONIQUE LOCALE.

### RÉSULTATS DU 2<sup>e</sup> JOUR DE COURSES.

1<sup>o</sup> *Première manche du prix des Haras, 2,000 fr.*, Pour chevaux entiers et juments, de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France; — 4 kilomètres, partie liée. — Poids : 4 ans, 55 kilog.; 5 ans, 58 kilog.; 6 ans et au-dessus, 59 kilog. — Le gagnant d'une somme de 2,500 fr. entrées comprises, porte 3 kilog. de surcharge; de plusieurs prix de cette valeur, 4 kilog.; de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog.; les chevaux de l'arrondissement de l'Onest, 2 kilog. de moins. — Entrée 100 fr.; le 2<sup>e</sup> arrivant reçoit la moitié des entrées, l'autre moitié au fonds de Courses. (*Conditions générales du règlement du 17 février 1853.*)

Trois chevaux engagés :  
Arrivé premier, en 4 minutes 48 secondes, *Moustique*, à M. d'Hédouville;  
Arrivée deuxième, en 4 minutes 49 secondes, *Roulette*, à M. de Terves.

5<sup>o</sup> *Deuxième manche du prix des Haras, 2,000 fr.*, Arrivé premier, *Moustique*;  
Arrivée deuxième, *Roulette*.

Dans cette course, un accident est venu jeter le trouble et la désolation : — *Roulette* avait de beaucoup distancé son concurrent, quand un cheval, monté par un officier, emporte son cavalier, et, traversant la lice, vient se jeter sur *Roulette*; il renverse cheval et jockey. Celui-ci, quoique blessé, se remet en selle et arrive presque en même temps que *Moustique*. Le jeune officier qui a été l'occasion de cet accident a eu la jambe cassée.

2<sup>o</sup> *Un objet d'art*, course au trot, pour tous chevaux, soit d'armes, soit appartenant aux officiers, soit à toute autre personne étrangère à l'École. — 10 fr. d'entrée; moitié pour le fonds de Courses; moitié pour le 2<sup>e</sup> arrivant. — Poids : 75 kilog.; — 4,000 mètres à parcourir. — Tout cheval prenant le galop, qui ne subit pas immédiatement un temps d'arrêt marqué, est mis hors de course.

Cinq chevaux engagés :  
Arrivé premier, en 8 m. 22 s., *Protecteur*, monté par M. Poissonnier;  
Arrivé deuxième, *N*, monté par M. O'Diette.

3<sup>o</sup> *Un objet d'art, donné par l'Empereur, provenant de la manufacture impériale de Sèvres, de la valeur de 1,200 fr.*, pour chevaux entiers et juments de pur sang, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans la division du Nord et dont la généalogie est tracée au *Stud-Book* anglais ou français; — entrée 50 fr.; le 2<sup>e</sup> arrivant reçoit la moitié des entrées; l'autre moitié pour le fonds de Courses: distance : 2,400 mètres; — poids : 3 ans, 50 kilog.; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans et au-dessus 63 kilog. 1/2. — Un gagnant de 2,000 francs, entrées comprises, porte 2 kilog. de plus; de 3,000 francs; 3 kilog.; de 4,000 francs et au-dessus, 5 kilog.

Trois chevaux engagés :  
Arrivée première, en 2 m. 53 s., *Baroness*, à M. de Beauveau.  
Arrivée deuxième, en 2 m. 55 s., *Glaciale*, à M. John Bain.

4<sup>o</sup> *Un objet d'art*, course plate par les officiers de l'École de cavalerie, sur des chevaux nés au haras de Saumur. — Poids 65 kilog., sans condition de temps.

Trois chevaux engagés :  
Arrivé premier, en 2 m. 50 s., *Alpha*, monté par M. Daudel;  
Arrivé deuxième, en 2 m. 52 s., *Triton*, monté par M. de Novion.

6<sup>o</sup> *Course de haies*, objet d'art, donné par l'Empereur, Courses par les officiers de l'École; — 7 haies à franchir; 2,000 mètres à parcourir.

Cinq chevaux engagés ;  
Arrivé premier, *Catin*, monté par M. de la Brousse.  
Arrivé deuxième, *Normand*, monté par M. Dufresse.

7<sup>o</sup> *Steeple-chase d'Officiers*. — 1<sup>er</sup> prix (objet d'art), donné par Son Excellence M. le Maréchal Ministre de la guerre. — 2<sup>e</sup> prix (un nécessaire). — Les officiers dans cette course montent des chevaux de carrière. — 3,000 mètres, 12 obstacles à franchir.

Neuf chevaux engagés :  
Arrivé premier, le cheval monté par M. Laget et lui appartenant;  
Arrivé deuxième, *Sans-Pareil*, monté par M. Bascher.

8<sup>o</sup> *Steeple-chase (gentlemen riders)*, 500 fr., pour tous chevaux, à l'exception des chevaux de pur sang ou de chevaux ayant été dans une écurie d'entraînement, depuis un an. — 50 fr. d'entrée ajoutés au prix; le 2<sup>e</sup> arrivant retire sa mise. (*Sans condition de poids.*)

Cinq chevaux engagés :  
Arrivée première, *Carmélite*, montée par M. Dardel;

Arrivé deuxième, le cheval monté par M. Voisin.  
Cette journée de course avait été magnifique; les prix avaient été noblement disputés; — la foule était immense, les banquettes admirablement garnies; chacun était heureux de cette soirée, quand, à la dernière course, un accident vint faire oublier plaisir, chevaux et coureurs. M. de la Brousse, qui déjà avait remporté un prix, M. de la Brousse, en franchissant un obstacle, tomba sous son cheval qui roula sur lui. — On le crut mort, tous ses amis l'entourèrent; M. de Rochefort, M. le Maire, M. le Sous-Préfet, toutes les autorités, tout le monde en un mot prit part à ce malheur. Heureusement, le mal n'était pas aussi grand qu'on l'avait craint, bientôt M. de la Brousse, grâce aux soins pressés qu'on lui donna, reprit connaissance, et nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui qu'il est hors de danger. P. GODET.

PREFECTURE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.  
AVIS.

Un dernier délai est accordé jusqu'au 15 octobre 1854 pour faire revêtir des nouveaux timbres les papiers revêtus des timbres extraordinaires supprimés par le décret du 7 avril 1853, ou pour faire timbrer d'autres papiers en remplacement.

Les porteurs notamment des effets de commerce, bordereaux des agents de changes et courtiers, lettres de voiture et connaissements frappés aux anciens timbres pourront profiter de cette faculté.

Les papiers à revêtir des nouveaux timbres devront être remis, sans frais, au receveur du timbre extraordinaire à Angers.

Le nouveau délai n'autorise pas à se servir des formules aux timbres supprimés, et l'usage qui en serait fait constituerait une contravention qui donnerait lieu à une amende.

Prefecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION de 14,400 quintaux métriques de charbon de terre; 12,000 kilogrammes d'huile à brûler; et 6,000 quintaux métriques de blé.

Le Préfet de Maine-et-Loire donne avis que, le samedi 16 septembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, son délégué, dans une des salles de la Sous-Prefecture de Saumur, à l'adjudication des fournitures ci-dessus.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), au Secrétariat de la Sous-Prefecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Prefecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION de 400 stères de bois de chauffage et de 12,000 fagots dits baguignolles.

Le Préfet de Maine-et-Loire donne avis que, le samedi 16 septembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, son délégué, dans une des salles de la Sous-Prefecture de Saumur, à l'adjudication des fournitures ci-dessus désignées, pour le service de la maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance des cahiers de charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau), au Secrétariat de la Sous-Prefecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la nomination de cinq généraux de division et de six généraux de brigade, ainsi qu'un décret impérial et un arrêté ministériel concernant la réorganisation de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon.

La feuille officielle publie également le compte-rendu de l'arrivée du prince Albert et du roi de Portugal. Le jeune roi n'est demeuré que pendant quelques heures auprès de l'Empereur, afin de revenir immédiatement en Portugal, où l'appelle le Régent son père. — Havas.

Trieste, mercredi 6 septembre. — M. le maréchal de Saint-Arnaud a adressé, le 25 août, aux troupes expéditionnaires, un ordre du jour, dans lequel il leur dit qu'une expédition en Crimée et contre Sébastopol doit être considérée comme le meilleur moyen d'aboutir à la paix. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du quatre septembre mil huit cent cinquante-quatre,

Le sieur Pierre Brisson, marchand de chevaux, demeurant au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Simon, membre du Tribunal de commerce, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Ker-neis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,  
(483) A. DUDOUET.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire en la même ville.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION PUBLIQUE,

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1854, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, commis à cet effet:

1<sup>o</sup> Une RENTE FONCIÈRE de 200 livres, au capital de 4,000 livres, exempte de retenue, due par M. Jean Ronde-net fils, meunier à Varennes-sous-Montsoreau. Mise à prix 3,600 livres;

2<sup>o</sup> Une autre RENTE FONCIÈRE de 45 liv., au capital de 900 livres, exempte de retenue, due par M. François Lemoine, garde-champêtre à Varennes. Mise à prix 800 livres;

Et une créance de 100 liv., due par Pierre Orry, cultivateur à Varennes. Mise à prix 30 livres.

S'adresser pour les renseignements audit M<sup>e</sup> CHASLE. (483)

**A VENDRE**

Un bon et joli CHIEN D'ARRÊT, race anglaise, arrêtant et rapportant très-bien, âgé de trois ans;

S'adresser à M. PRAX, marchand de parapluies à Saumur. (438)

VOITURE

DE SAUMUR A BOURGUEIL.

Le sieur RENEAUME, entrepreneur de la nouvelle voiture de Saumur à Bourgueil, fera désormais le service tous les jours de la semaine.

Il partira de Bourgueil à 6 heures 1/2 du matin, et de Saumur à 4 heures du soir.

Il descend: à Bourgueil, hôtel du Faisan, — à Saumur, hôtel de la Bilange, — à Allonnes, hôtel du Che-val-Blanc. (476)

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un MAITRE CLERC. (484)

**A VENDRE**

LA

**TERRE DE BOUMOIS**

Située sur les bords de la Loire, commune de Saint-Martin, à 10 minutes de la station du chemin de fer de Tours à Nantes, à 20 minutes de Saumur.

Beau château gothique et seigneurial, jardin anglais, parc, bosquets, eaux vives, potager, futaie.

Cinq corps de fermes, terres de première classe, contenance 80 hectares.

Revenu annuel 10,000 fr., constaté par baux authentiques.

S'adresser à Saumur, à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire; à Angers, à M<sup>es</sup> PACHAUT et BRUAS, aussi notaires. (473)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICÉS DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N<sup>o</sup> 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — L<sup>es</sup> Boîtes de 32 biscuits 40 fr., de 23, 3 fr. — On expédie. — Dépôt à ANGERS: M. Ménière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR: M. Brière, phar.; M. Gauthier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (562)

TROISIÈME ANNÉE.  
**LA PRESSE LITTÉRAIRE,**  
ÉCHO DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS,  
BUREAUX A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 55.

La Presse Littéraire paraît les 5, 15 et 25 de chaque mois, par livraisons de 32 pages grand in-8<sup>o</sup> à 2 colonnes et contenant la matière d'un volume in-8<sup>o</sup>. Chaque année forme deux magnifiques volumes de 56 feuilles chacun, avec titre et table des matières.

Histoire, Romans, Nouvelles, Voyages, Esquisses de mœurs, Etudes biographiques, Critique littéraire, Traductions, Poésie, Revue des Théâtres et des Arts, Bulletin scientifique, Modes, Variétés: tel est le cadre de ce recueil, le plus étendu et le plus complet des journaux littéraires.

Tous les articles publiés dans le Bulletin de la Société des Gens de Lettres sont reproduits par la Presse Littéraire, qui, par un traité spécial, a le droit de reproduire les œuvres de tous les membres de cette Société.

Parmi les auteurs qui ont enrichi déjà les colonnes de la Presse Littéraire de leur collaboration, on compte MM. LAMARTINE, VILLEMAIN, SAINT-MARC GIRARDIN, SAINT-REMY, Alexandre DUMAS père et fils, MÉRY, J. JANIN, P. MÉRIMÉE, Alphonse KARR, Jules SANDAUBERT, Amédée ACHARD, Auguste BARBIER, Eugène GUINOT, Charles NISARD, Léon GOZLAN, Marie AYCARD, Charles DICRENS, A. POE, A. de PONTMARTIN, Ch. ROMÉY, Th. GAUTIER, Alphonse de CALONNE, Philibert AUDEBRAND, Georges BELL, etc.

Depuis le 5 juillet la Presse Littéraire publie le Corps franc des Rifles, roman américain du capitaine MAYNE-REID, dont les Chasseurs de Chevelures ont obtenu un si grand succès.

**Prix de l'Abonnement: UN AN, 15 fr.; SIX MOIS, 8 fr.**

ÉTRANGER, surtaxe en sus.

La Presse Littéraire vient de terminer la publication du **Volontaire**, roman en deux volumes de M. Paul FÉVAL. Ce roman sera envoyé gratis à toute personne qui prendra un abonnement de six mois.

**PRIMES DONNÉES AUX ABONNÉS D'UN AN.**

DEUX ROMANS: la **Case de l'oncle Tom**, traduction complète de M. Ch. ROMÉY et A. ROIGER; et le **Volontaire**, roman en deux volumes, par M. Paul FÉVAL, seront envoyés franco et gratis, à toute personne qui souscrit un abonnement d'un an à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Ces deux romans pourront être remplacés, mais jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre seulement, par les 6 premiers mois de 1854, de la **Presse Littéraire** (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin), formant un beau volume de 36 feuilles, contenant la matière de près de 20 volumes in-8<sup>o</sup>. Ce volume sera délivré au bureau du journal. Pour le recevoir franco par la poste, l'abonné devra ajouter 4 fr. 50 c. au prix de l'abonnement et envoyer un mandat de 46 fr. 50 c.

Les six livraisons publiées en juillet et en août, contenant tout ce qui a paru du **Corps franc des Rifles**, seront, de plus, envoyées gratis, à toute personne qui prendra un abonnement d'un an à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, franco, à M. A. ROIGER, directeur de la **Presse Littéraire**, rue Sainte-Anne, 55; les directeurs de poste et des messageries se chargent aussi de faire les abonnements sans augmentation de prix.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

EN VENTE, à la Librairie J. GODFROY, Imprimeur, Grand'Rue, 4, près Saint-Pierre, à Saumur,

# CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE EN ORIENT.

Par P. LAPIE, Géographe. — Prix.... 1 fr. 50 cent. — Collée sur toile.... 2 fr. 50 cent.

## Carte de la Mer Baltique,

Par P. LAPIE, Géographe. (Même prix que ci-dessus). Ces Cartes sont des plus belles et des plus exactes.

# AUTRES CARTES DU THÉÂTRE DE LA GUERRE,

Par MARIE et BERNARD, etc. — Prix... 75 cent. et 1 fr.

## LA FRANCE ET LA RUSSIE DOCUMENTS OFFICIELS,

Un volume in-8<sup>o</sup> de 158 pages. — Prix... 35 centimes.

## Destruction totale de la Russie en 1864

Par NABI L'ANTI-RUSS. — Prix... 30 centimes.

## LES TURCS ET LES RUSSES

Par H. LAMARCHE, avec 2 Cartes du théâtre de la guerre. — Prix... 1 fr. 50 centimes.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné